

AVIS D'APPEL A PROPOSITIONS

**Avis lancé par l'Union internationale pour la conservation de la nature,
Programme Afrique Centrale et Occidentale (UICN-PACO)
Ouagadougou, Burkina Faso**

Projet : Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest – FED/2018/399-509

Titre : Mission d'identification et de formulation d'un dispositif régional de coordination, de gestion et de suivi des aires protégées d'Afrique de l'ouest

Date de Publication : 17 Juin 2019

Date de Clôture : 17 Juillet 2019

1. Contexte

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est une union de Membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie. Créée en 1948, l'UICN s'est agrandie au fil des ans pour devenir le réseau environnemental le plus important et le plus diversifié au monde. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses 1300 organisations Membres et les compétences de plus de 13 000 experts. Elle fait aujourd'hui autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver. Nos experts se divisent en six Commissions, dédiées à la sauvegarde des espèces, au droit de l'environnement, aux aires protégées, aux politiques économiques et sociales, à la gestion des écosystèmes, et à l'éducation et la communication.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional (PIR) de l'Union européenne en Afrique de l'Ouest 2014–2020 (11e Fonds européen de développement), dans le Domaine prioritaire 3 : Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle et ressources naturelles, il a été retenu en concertation avec la CEDEAO et l'UEMOA une action d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest. C'est dans ce cadre qu'a été adopté par l'UE, la CEDEAO et l'UEMOA, le PAPBIO, "Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles, à la gouvernance régionale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest - PAPBio" (ROC/FED/039-269) au terme d'une concertation menée dans 14 pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo), et pour un budget total de 53,5 millions d'euros, dont 45 millions d'euros de contribution du 11ème FED-PIR-AO.

La composante 2 – gouvernance régionale et sécurité – mise en œuvre par l'UICN à travers son Programme Afrique Centrale et Occidentale (UICN-PACO) vise à insuffler une dynamique régionale pour la bonne gestion des aires protégées et des risques climatiques (R4), le partage et la capitalisation des expériences et connaissances à tous les niveaux (R5)

et la lutte contre la criminalité environnementale (R6). Cette composante assurera aussi la coordination du suivi du programme PAPBio (R7).

Entre autres processus soutenus par cette composante 2 sont la création d'un dispositif de coordination permettant le fonctionnement en réseau des aires protégées d'Afrique de l'Ouest, de dispositifs de formation professionnelle dans les pays, d'un observatoire régional des aires protégées en collaboration avec le programme BIOPAMA et d'un centre de documentation sur la faune sauvage d'Afrique de l'Ouest, les aires protégées et la criminalité environnementale.

Afin de mettre en place ce dispositif régional de coordination, l'UICN recrute une équipe de consultants. Cette équipe peut être un groupement d'experts individuels ou des experts proposés par un cabinet.

2. Objectifs de la mission

La mission a pour objectif d'appuyer l'équipe du projet dans la conduite, l'animation d'un processus de concertation et la formulation de la structure d'un dispositif régional de coordination de la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest. Elle devra aboutir à la formulation, participative et consensuelle de statuts et d'un organigramme pour un dispositif institutionnel, de la description d'une démarche administrative pour la mise en place du dispositif.

3. Spécifications du dispositif à mettre en place

L'objet du dispositif régional est de faire fonctionner les aires protégées de la région en réseau. Ce fonctionnement en réseau pourra passer par la mutualisation des expériences et des connaissances sur les AP, l'amélioration des politiques régionales sectorielles, et le plaidoyer en faveur des aires protégées et de la conservation de la faune sauvage.

Les membres du réseau proposé pourront inclure des gestionnaires d'aires protégées de la sous-région (au moins celles soutenues par les programmes financés par l'Union Européenne) et des représentants de leurs tutelles nationales respectives, des représentants de l'UEMOA et la CEDEAO, des bailleurs et des fonds fiduciaires, des organisations de la société civile impliquées dans la gestion des aires protégées ou représentatives des populations riveraines des aires protégées membres (notamment celles visées par les programmes financés par l'Union Européenne), des institutions scientifiques de portée régionale et des ONG internationales actives dans la région.

Les modalités d'action du réseau incluront la collecte et le partage d'informations et d'analyses de portée régionale (sur les politiques publiques sectorielles, la gestion des AP, les formations pour leurs personnels, les nouveaux programmes et projets, les événements régionaux etc.) ainsi que la conception de plaidoyers en faveur de la conservation de la biodiversité et leur diffusion vers les diverses catégories de parties-prenantes impliquées dans la gestion des aires protégées de la région.

4. Conduite de la mission

Dans un premier temps, la mission analysera des structures existantes abritant une institution ayant des objectifs similaires à ceux décrit au point 2. Les différents contextes institutionnels et normatifs régionaux et nationaux pertinents de la gestion des sites de conservation seront analysés afin de produire des propositions de dispositif pour la coordination régionale de la gestion et du fonctionnement en réseau. Ces contextes de la conservation peuvent inclure l'application des régimes légaux nationaux, les accords transfrontaliers ou multinationaux, ainsi que les stratégies ou dispositifs régionaux. Le dispositif proposé pourrait consister en un Réseau régional des aires protégées, une agence d'une organisation régionale, une association de membres ou toute autre structure qui pourra être identifiée.

Sur base de l'analyse de différentes structures ayant une mission comparable de coordination, de gestion et de suivi, une proposition de démarche incluant les étapes de mise en place et d'ancrage institutionnel du dispositif dans la région sera proposée.

Cette phase comprendra :

- une analyse documentaire explorant les possibilités/éventails de modèles existants de coordination et gestion en réseau des Aires protégées ou système comparable. Les analyses porteront sur des structures de coordination à celle qui est envisagée. Par exemple : une organisation inter gouvernementale à l'instar des Autorités de Bassin, une division/cellule au sein de l'UEMOA, une agence indépendante jouant le rôle de maître d'ouvrage délégué, une organisation de type associatif dont les membres seraient les pays comme pour le RAPAC ou la COMIFAC, le Grand Virunga ou les sites comme pour le RAMPAO, etc.
- une étude consultative complémentaire de l'analyse documentaire ci-dessus développera une compréhension des différents cadres de fonctionnement et gestion des aires protégées de la région en vue de leur mise en cohérence pour un fonctionnement en réseau.
- sur la base des analyses, identifier les avantages et inconvénients de chaque possibilité/option, en vue de tirer les leçons et éléments permettant de concevoir un dispositif approprié et opérationnel pour la coordination des aires protégées en l'Afrique de l'Ouest ;

Après présentation des différentes options, une réunion régionale sera organisée pour adopter et valider une option. La réunion sera organisée par l'UICN sous l'égide de l'UEMOA. La mission sera chargée de faciliter la réunion, c'est-à-dire d'appuyer les organisateurs dans la préparation, la mise en place de la méthodologie et dans la conduite des débats afin d'atteindre les résultats escomptés.

Enfin, la mission sera chargée d'accompagner la mise en fonction institutionnelle de l'option retenue. Il s'agira en particulier de:

- formuler une proposition de statuts, d'organigramme et de structure organisationnelle du dispositif de coordination et gestion en réseau et suivi des Aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest. L'option retenue devra inclure une entité/structure en charge d'assurer le fonctionnement du dispositif proposé ;
- formuler une proposition de mise en place et ancrage institutionnel du dispositif proposé dans la région, y-compris la description et le calendrier des différentes étapes;
- assister la tenue d'une réunion de validation multi-acteurs et adoption du modèle/cadre opérationnel proposé.

Livrables

1. Inventaire des options de dispositifs opérationnels pertinents appuyé par une analyse comparative ;
2. Une description des étapes nécessaire pour la mise en place d'une structure opérationnelle ;
3. Un rapport de réunion de présentation des options et du choix de l'option la plus pertinente
4. Des rapports d'étape dans mise en place d'une assistance à la mise en place effective du dispositif retenu

Profile des consultants

Le chef de mission doit pouvoir justifier de :

- un diplôme supérieur de niveau Master ou équivalent au minimum dans le droit, les sciences politiques, le management ou l'environnement ;
- au moins 10 ans d'expérience dans l'appui-conseil
- au moins 5 ans d'expérience dans la région Afrique de l'Ouest
- de la réalisation d'au moins deux études institutionnelles régionales dans la région Afrique de l'Ouest ;

La composition de l'équipe est laissée à l'initiative des candidats en fonction de l'approche méthodologique proposée par le soumissionnaire et les qualifications et expériences des membres de l'équipe. Néanmoins, il est attendu que l'équipe, dans son ensemble, puisse démontrer des qualifications et compétences suivantes :

- présenter des membres :
 - disposant de diplômes de l'enseignement supérieur au moins Bachelor ou équivalent dans le domaine du droit environnemental, des sciences politiques, de l'environnement ou un domaine proche ;
 - ayant au moins 5 ans d'expériences professionnelles dans son domaine d'expertise
 - ayant effectué au moins 3 missions similaires au niveau régional.
- une bonne connaissance des processus de financement de l'Union Européenne ;
- une expertise dans le financement des politiques régionales ;
- une grande connaissance du fonctionnement et du financement de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
- une grande connaissance du fonctionnement des projets de l'Union Européenne ;
- une expertise dans les aires protégées, les politiques de gestion des ressources naturelles.

Contenu des propositions

Les experts et cabinets intéressés par cette consultance sont priés de bien vouloir fournir :
D'une part, une offre technique:

- décrivant la compréhension général de l'enjeu, les objectifs de la mission et incluant une liste des organisations qui pourront servir de modèles de comparaison de la région et du monde.
- démontrant l'expertise des experts proposés, y-compris un CV détaillé, la liste des études pertinentes et si possible des copies des rapports les plus pertinents.
- décrivant les modalités pour chaque étape, méthodes et outils proposés, pour chaque livrable ainsi qu'un calendrier détaillé des activités à mener;
- avec la déclaration d'éventuel conflit d'intérêts

D'autre part, une offre financière comprenant :

- Un budget détaillé en lien avec chaque livrable.
- Les honoraires ventilés par homme/jour et les autres frais détaillés montrant les quantités et les prix unitaires proposés.
- Le calendrier de versement.

Questions

Les questions éventuelles sont à adresser à Sébastien REGNAUT (sebastien.regnaut@iucn.org) au plus tard le 8 Juillet 2019.

Remise des propositions

Les propositions devront parvenir à l'UICN avant le 17 juillet 2019 à 17 heures (UTC-GMT), signées, adressées à Monsieur le Directeur Régional du Programme Afrique Centrale et Occidentale:

1. Soit par dépôt sous enveloppes séparées et cachetées avec la mention « Gouvernance Régionale des Aires Protégées : Cadre régional » « A n'ouvrir qu'en séance d'évaluation » au Bureau Régional de l'UICN-PACO sis à Ouaga 2000, Rue Marc Garango, à côté de la Direction Générale des Douanes, Ouagadougou, Burkina Faso.
2. Soit par email en fichiers sous format PDF protégés par des mots de passe, à l'adresse paco@iucn.org avec le titre « Proposition - Gouvernance Régionale des Aires Protégées : Cadre régional ».

Le nom de la personne détenant les mots de passe, ses coordonnées téléphoniques, skype et adresse email doivent être mentionnés dans l'email d'envoi. Le Chef Régional des Finances et de l'Administration de l'UICN-PACO, M. Ny Andry Rakotoharintsifa, contactera cette personne pour avoir les mots de passe lorsque la commission d'évaluation va ouvrir les dossiers. Les soumissionnaires ne doivent pas accepter des demandes de mots de passe provenant d'autres personnes.

Les mots de passe doivent être communiqués uniquement par email à l'adresse « ny-andry.rakotoharintsifa@iucn.org »

Evaluation des offres

L'offre sélectionnée présentera l'offre technique la plus robuste, soutenue par l'analyse la plus avancée et l'offre financière présentant le meilleur rapport prix/qualité selon les critères ci-dessous :

La qualification du chef de mission et de l'équipe (30%)

La compréhension de la mission (20%)

La qualité de l'offre technique (20%)

Le montant de l'offre financière (30%)

Addendum 20 Juin 2019

Durée de la mission

La durée de la mission en termes de jours de travail reste à l'initiative des experts et cabinets souhaitant formuler une proposition.

Il est attendu que la mission s'achève fin Décembre 2019 mais cette échéance est flexible et toute proposition cohérente avec la méthode sera dûment considérée.